



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale des finances publiques

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Pôle Pilotage et Ressources

Division Ressources Humaines

Marseille, le 20 juin 2014

Note pour Mesdames et Messieurs les agents de catégorie
B des Finances Publiques

Affaire suivie par :

Anne Sanchez / Elisabeth Marchi / Fabienne Peron

Téléphone : 04 91 17 93 70 / 93 83 / 94 29

Télécopie : 04 91 17 94 18

Référence : 21/2014

Objet : Filière fiscale et filière gestion publique - mouvement local de mutation des agents de catégorie B au 1^{er} septembre 2014.

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation des agents de catégorie B issus de la filière fiscale et de la filière gestion publique à effet du 1^{er} septembre 2014 et d'en préciser les modalités d'organisation.

En 2014, la campagne de mutation s'effectue **par filière d'origine**, selon un calendrier commun.

1) **Organisation du mouvement local**

Le mouvement local a pour objet d'affecter les agents dans un service de la mission/structure et de la résidence d'affectation nationale (RAN) qu'ils ont obtenue lors des mouvements nationaux.

Cas particulier du département de la DRFIP PACA 13 : les mouvements nationaux se déclinent sur les périmètres 131 et 132 : les agents FGP et FF affectés au niveau national sur la zone 131 ne peuvent participer au mouvement local que sur les résidences de la zone 131, les agents FGP et FF affectés au niveau national sur la zone 132 ne peuvent participer au mouvement local que sur les résidences de la zone du 132.

2) Champ du mouvement local

a) **Agents de la filière fiscale :**

Doivent obligatoirement déposer une fiche de vœux :

Les contrôleurs affectés dans le cadre du mouvement national 2014 sur une mission/structure (fiscalité personnelle / fiscalité professionnelle / service impôts particuliers et professionnels / hypothèques / services communs) établiront une **fiche de vœux** (annexe 1) afin de préciser leur desiderata d'affectation sur un service local, dans le ressort de leur mission / structure nationale et de leur RAN.

Peuvent également déposer une fiche de vœux :

Les contrôleurs dont l'affectation nationale n'a pas été modifiée, mais qui souhaitent changer de service au sein de la même résidence d'affectation nationale et de la même mission/structure, sous réserve du respect du délai de séjour de 1 an.

Sont appelés à remplir une fiche de souhaits :

Les contrôleurs ayant obtenu au mouvement national ALD « résidence » ou « sans résidence » et les contrôleurs ayant obtenu au mouvement national la Mission/Structure « direction » ainsi que ceux déjà en fonction en direction et souhaitant une mobilité fonctionnelle intra-directionnelle sont invités à rédiger une **fiche de souhaits** (annexe 2 et/ou 3). Leurs affectations ne relèvent pas du mouvement local mais sont examinées dans le cadre des mesures de gestion et données à l'issue de la CAPL.

Les différentes affectations locales correspondant aux missions/structures d'affectation au plan national sont rappelées ci-après :

Catégorie B – filière fiscale	
<u>Affectation nationale</u>	<u>Affectation locale possible</u>
Services de Direction	en services de direction
Fiscalité personnelle	en services des impôts des particuliers, fiscalité immobilière, centre des impôts fonciers, relations publiques
Fiscalité professionnelle	en services des impôts des entreprises, inspection de contrôle et d'expertise, pôle de recouvrement spécialisé
Service impôts particuliers et professionnels	en services des impôts des particuliers/services des impôts des entreprises
Hypothèques	dans un bureau des services de publicité foncière
Service Commun	par site

b) Agents de la filière gestion publique

Doivent obligatoirement déposer une fiche de vœux :

les contrôleurs affectés dans le cadre du mouvement national 2014 sur une mission/structure (gestion des comptes publics / fiscalité personnelle / fiscalité professionnelle / service impôts particuliers et professionnels) établiront une **fiche de vœux** (annexe 1) afin de préciser leur desiderata d'affectation sur un service local, dans le ressort de leur mission structure nationale et de leur RAN.

Peuvent également déposer une fiche de vœux :

les contrôleurs dont l'affectation nationale n'a pas été modifiée, mais qui souhaitent changer de service au sein de la même résidence d'affectation nationale et de la même mission/structure, sous réserve du respect du délai de séjour de 1 an.

Sont appelés à remplir une fiche de souhaits :

les contrôleurs ayant obtenu au mouvement national ALD « résidence » ou « sans résidence » et les contrôleurs ayant obtenu au mouvement national la Mission/Structure « direction » ainsi que ceux déjà en fonction en direction et souhaitant une mobilité fonctionnelle intra-directionnelle sont invités à rédiger une **fiche de souhaits** (annexe 2 et/ou 3). Leurs affectations ne relèvent pas du mouvement local mais sont examinées dans le cadre des mesures de gestion et données à l'issue de la CAPL.

Les différentes affectations locales correspondant aux missions/structures d'affectation au plan national sont rappelées ci-après :

Catégorie B – filière gestion publique	
<u>Affectation nationale</u>	<u>Affectation locale possible</u>
Services de Direction	en services de direction et Equipes mobiles de renfort
Gestion des Comptes publics	en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, paierie départementale, paierie régionale
Fiscalité personnelle	en services des impôts des particuliers, trésorerie amendes, trésorerie impôts
Fiscalité professionnelle	en pôle de recouvrement spécialisé
Service impôts particuliers et professionnels	en services des impôts des particuliers/services des impôts des entreprises

Les emplois implantés par filière sont décrits dans les fiches jointes en annexe fiche 1 emplois FF, fiche 2 emplois FGP.

3) Modalités d'affectation :

Pour les mutations locales au sein d'une même RAN, la règle de l'ancienneté administrative détenue au 31 décembre 2013, sans bonification pour charges de famille, est appliquée sauf lorsqu'il s'agit de tenir compte d'un enjeu particulier tenant à l'intérêt du service.

Pour l'affectation à des emplois présentant certaines spécificités, il pourra cependant être jugé opportun que prévalent d'autres critères que la seule ancienneté administrative, comme l'acquis professionnel ou l'adéquation au poste.

↳ L'attention de tous les agents concernés par le mouvement local devra être appelée :

- sur la rédaction de la demande de vœux (annexe 1), notamment sur le classement précis des vœux par ordre de préférence,
- sur l'intérêt de solliciter l'ensemble des postes qui peuvent les intéresser au sein de la résidence d'affectation nationale, des postes pouvant se libérer en cascade au cours du mouvement local,
- sur le fait qu'il sera tenu compte des modifications susceptibles d'intervenir lors de la parution du mouvement national définitif prévu le 8 juillet 2014.

4) Règles particulières en ce qui concerne les agents de l'ex DSF 132

Lors des mouvements précédents, une priorité était accordée aux agents de la filière fiscale dont le poste avait été supprimé en CTP emploi.

A compter de ce mouvement, les agents dont le poste a été supprimé ne perdent plus leur poste, mais restent en surnombre.

Sur l'ex DSF 132, l'agent qui avait perdu son poste, pouvait continuer à se prévaloir de cette priorité tant qu'il n'avait pas obtenu un poste fixe.

A titre transitoire cette possibilité sera encore donnée cette année.

cf fiche 3

5) Calendrier

Les annexes 1, 2 et 3 (fiches de vœux et de souhaits) devront être transmises par voie dématérialisée à la division Ressources-Humaines (drfip13.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr) au plus tard le **30 juin 2014**, délai de rigueur. Elles porteront obligatoirement la signature de l'agent et du supérieur hiérarchique.

La division Ressources-Humaines se tient à la disposition des agents ayant besoin d'information complémentaire pour rédiger leur fiche de vœux/souhaits.

Vos correspondants filière fiscale :

Elisabeth MARCHI

04.91.17.93.83

Fabienne PERON

04.91.17.94.29

Laurence DANIEL

04.91.17.92.43

Vos correspondants filière gestion publique :

Anne SANCHEZ

04.91.17.93.70

Isabelle VERGUES

04.91.17.93.71

Joanna KATRAMADOS

04.91.17.93.75

Pour le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources
L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Chef de la Division Ressources-Humaines

Jean-Michel ALLARD

Pièces jointes :

- Fiche 1 : Emplois FGP
- Fiche 2 : Emplois FF
- Fiche 3 : agents prioritaires sur l'ex 132
- Annexe 1 : Fiche de vœux (mouvements locaux)
- Annexe 2 : Fiche de souhaits (ALD)
- Annexe 3 : Fiche de souhaits Direction